



Ecole Primaire «Tordo »
2, avenue Général de Gaulle 06690 Tourrette- Levens

Contacts : 04.93.79.40.00 (pour les urgences)
Privilégier les courriers électroniques : ecole.0061563S@ac-nice.fr
ou herve.andrio@ac-nice.fr
Site à votre disposition : Ecole primaire Tordo

ELEMENTAIRE

Tourrette- Levens le 6 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, l'équipe pédagogique vous confirme que votre enfant :

sera en CLASSE DE : Elem 7 CP

ENSEIGNANT(E) : Mme Martin

Communication avec la classe : (plateforme) KASSLY
[Cf document joint](#)

J'autorise l'enseignant(e) à utiliser les adresses mails communiquées par la famille pour la correspondance (famille/ école).

Rentrée : le 02 septembre 2024 à 9h
Lieu de rentrée : Entrée principale école Tordo

Réunion des parents de la classe : 24/09/2024 à 17H



HORAIRES DE L'ECOLE

	PERI-SCOLAIRE Inscription obligatoire en mairie	ECOLE	PERI-SCOLAIRE Inscription obligatoire en mairie *
Ecole Lundi Mardi	7h – 8h15	8h20- 16h30 accueil : 8h 20- 8h30 fermeture du portail 8h30 sortie : 11h30 accueil A.M : 13h20- 13h30 fermeture du portail 13h30 sortie: 16h30.	à partir de 16h 30 *informations et détails des activités et horaires en mairie directement.
Péri- scolaire Mercredi	Centre de loisirs Inscription obligatoire en mairie		
Ecole Jeudi Vendredi	7h – 8h15	8h20- 16h30 accueil : 8h 20- 8h30 fermeture du portail 8h30 sortie : 11h30 accueil A.M : 13h20- 13h30 fermeture du portail 13h30 sortie: 16h30.	à partir de 16h 30 *informations et détails des activités et horaires en mairie directement.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Bazancou, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dion, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Pré-rentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Reprise scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

RECOMMANDATIONS

Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves. Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans

- Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).
- Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de sixième.

Des programmes organisés de façon plus cohérente et plus progressive

Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.

Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

Ces programmes, souhaités plus simples et plus lisibles, sont plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. De l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire, les élèves acquièrent progressivement les compétences et les connaissances nécessaires à la maîtrise de ce socle commun.

Les évaluations

Elles permettent d'apprécier la progression de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide aux élèves qui en ont besoin.

Les dispositifs d'accompagnement

Ils complètent les enseignements obligatoires à l'école élémentaire. Les écoliers peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires, de stages de remise à niveau et d'aide apportée par le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés. Ces dispositifs favorisent la réussite scolaire de tous

Le livret scolaire unique du CP à la troisième

Le livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et restituer ainsi une évaluation plus complète et exigeante. Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce livret permet aux parents et aux élèves de prendre d'en connaissance lorsqu'ils le souhaitent. Sa consultation sera faite par l'application **EDUCONNET**.

Vous retrouverez les programmes complets sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/programmes-et-horaires-l-ecole-elementaire-9011>

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'enseignant(e) :

Le directeur, Hervé ANDRIO



Autorisation d'utilisation de photographies et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre d'un site d'école « Ecole primaire Tordo »

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au mineur.

Madame, Monsieur,

La classe de votre enfant va réaliser un blog destiné à relater la vie de la classe.

Ce blog peut comprendre notamment :

- des articles concernant la vie de la classe, de l'école ;
- des travaux d'élèves (dessins, photographies, textes, images multimédias, sons, etc.).

Un article peut être illustré de photographies montrant les élèves seuls ou en groupes. Nous vous prions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous autorisant l'utilisation des photographies du mineur que vous représentez, réalisées durant la présente année scolaire, ainsi que le travail éventuellement réalisé par ce mineur, selon les modes d'exploitation indiqués dans la présente autorisation.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La direction de l'établissement / de l'école,

1 Désignation du projet

Projet pédagogique concerné : Ecole Primaire TORDO

Thème de l'année : Classe dehors

Nom et adresse de l'établissement : Ecole Primaire TORDO
2 av de Gaulle 06690 TOURRETTE- LEVENS

2 Modes d'exploitation envisagés des images et travaux

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	Année scolaire	<input checked="" type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet Précisez le(s) site(s) : klassly, eTwinning	Gratuit

3 Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les photos où l'on me voit et mes travaux.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet mon image mes travaux.

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom de l'élève : Prénom : Pseudonyme (facultatif) : Classe :	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
--	---